

Madame, Monsieur,

La France, pays d'aviation, s'était dotée de plateformes aéronautiques dont beaucoup nous enviait l'existence.

Ces plateformes avaient été largement dimensionnées pour que les différentes pistes ne soient pas entourées de zones hostiles.

En outre, ces zones délaissées permettaient d'envisager des projets de développement de l'aérodrome.

Rappelons que lorsque l'Etat, dans le cadre de la décentralisation, a cédé 140 aérodromes aux collectivités territoriales, l'ambition était de favoriser leur développement et de rapprocher les usagers des gestionnaires !

Dans le cas de l'aérodrome du Blanc, le déplacement latéral de la piste planeur aurait permis la ségrégation des activités afin d'améliorer la sécurité des usagers (décollages et atterrissages simultanés d'aéronefs non autorisés actuellement).

Avec le recul, on constate que de nombreux aérodromes ont disparu. Pour d'autres, il n'existe plus aucune possibilité de développement.

Il s'ensuit un déclin aéronautique de la France.

En ce qui concerne "Le Blanc" les aménagements envisagés empêchent toute amélioration future en faveur de la sécurité.

Ce projet va à l'encontre de la sécurité pour l'ensemble des activités historiques existantes.

Décoller ou atterrir " dans un couloir" matérialisé par des clôtures grillagées représente un stress pour le pilote, lequel pilote peut être un mineur de 14 ans.

Les usagers basés seront conscients de ces nuisances. Par contre, l'aérodrome étant ouvert à la Circulation Aérienne Publique, qu'en sera-t-il pour les usagers extérieurs ?

Ce lieu est avant tout un aérodrome, la priorité doit être la sécurité des personnes et des biens.

Pour les raisons évoquées, nous ne pouvons qu'émettre un avis défavorable.

Meilleures salutations.

Jean-Louis Arvaux
Vice président, responsable pédagogique.
Centre de Vol à Voile de Montargis